de murs que l'on abat en prenant la précaution de laisser des pierres saillantes et des inégalités. ‖ *Arrachements d'une voûte*, Les premières retombées d'une voûte engagées dans un mur. On dit qu'une portion de bâtiment est construite *en arrachement*, quand elle forme saillie sur le bâtiment principal.

ARRACHE-PERSIL s. m. (a-ra-che-pèr-si). Nom vulgaire des individus qui tirent la corde de halage, sur la Loire. On les appelle plus communément HALEURS.

ARRACHE-PIED (D'), loc. adv. et fam. Sans interruption, sans discontinuer son travail, sans bouger de place, et comme si le pied y avait pris racine : *J'ai travaillé six heures* D'ARRACHE-PIED.

— **Antonymes**. A bâtons rompus, par bouffées, par échappées, par poussées, de loin en loin, sans suite.

ARRACHER v. a. ou tr. (a-ra-ché — du lat. *eradicare*, enlever avec la racine). Détacher, ôter, enlever avec plus ou moins d'effort ce qui tient à quelque chose : ARRACHER *des arbres, des herbes*. ARRACHER *une dent*. ARRACHER *un chêne, un pied de vigne, des herbages*. ARRACHER *les yeux, les oreilles, les cheveux, la langue*. ARRACHER *un placard, une affiche. Elle noya ses beaux yeux de larmes; elle* ARRACHA *ses beaux cheveux*. (Fén.) *Sous la féodalité, on* ARRACHAIT *les yeux aux voleurs d'église et aux faux monnayeurs*. (Chateaub.) *Vous savez quelle puissante force il faut pour* ARRACHER *de la tête seulement vingt ou trente cheveux à la fois*. (Baudelaire.) *Pour justifier sa présence chez la femme d'un dentiste, ce pauvre Adolphe se fait* ARRACHER *une dent par le mari*. (Gavarni.)

La branche en longs éclats cède au bras qui l'*arrache*.
L. RACINE.

L'hirondelle leur dit : *Arrachez* brin à brin
Ce qu'a produit ce maudit grain,
Ou soyez sûrs de votre perte.
LA FONTAINE.

— Eloigner, séparer de force, enlever : ARRACHER *un enfant des bras de sa nourrice*. ARRACHER *une fille à sa mère*. ARRACHER *quelqu'un des mains des assassins. On l'*AVAIT ARRACHÉ *de son domicile*. ARRACHEZ-*lui donc cette arme des mains! On ne peut lui* ARRACHER *sa proie*. (Boss.) *Le ciel l'*AVAIT ARRACHÉ *comme par miracle des mains de ses ennemis*. (Boss.) *La main du Seigneur l'*ARRACHERA *bientôt de dessus la terre*. (Mass.) *Il eût souhaité que Mentor l'*EÛT ARRACHÉ *malgré lui de cette île*. (Fén.) *Belle Charlotte, je vous aime de tout mon cœur, et il ne tiendra qu'à vous que je vous* ARRACHE *de ce misérable lieu*. (Mol.) *Les Goths inondèrent l'Europe, et l'*ARRACHÈRENT *à l'empire romain*. (Volt.) *C'était en criant : Montjoie et saint Denis! qu'ils* ARRACHAIENT *la France aux Anglais*. (Chateaub.) *L'homme prend au désert tout ce qu'il peut lui* ARRACHER. (Taine.) *C'est par l'impôt qu'on* ARRACHE *au travailleur, sous prétexte du bien de l'Etat, le fruit de ses sueurs*. (A. Blanqui.) *On a sondé le sein de la terre pour lui* ARRACHER *ses monuments mystérieux*. (Laurentie.)

Arrachez de son front le sacré diadème.
CORNEILLE.

Je ne vois plus en lui les restes de mon sang,
S'il m'*arrache* du trône et la met en mon rang.
CORNEILLE.

Je viens voir si l'on peut *arracher* de ses bras
Cet enfant dont la vie alarme tant d'Etats.
RACINE.

— Fig. Bannir, extirper, priver de : ARRACHER *une passion de son cœur*. ARRACHER *un souvenir de sa mémoire*. ARRACHER *toute espérance de mon cœur, c'est m'arracher la vie*. (Fén.) *Ils* ARRACHENT *du fond des cœurs le remords du crime, l'espoir de la vertu*. (J.-J. Rouss.) *J'ai beau vouloir* ARRACHER *de mon cœur cette image trop chère, je l'y sens trop fortement attachée*. (J.-J. Rouss.) *On parla de me ramener en France sans avoir vu Rome et Naples : c'était m'*ARRACHER *mon rêve au moment où j'allais le saisir*. (Lamart.) *Il n'a pas de feuillets à* ARRACHER *de son histoire, pas de sentiments à* ARRACHER *de son cœur*. (Salvandy.)

Arrachez-moi du cœur ce dessein de mourir.
CORNEILLE.

Vous seul, vous lui pourrez *arracher* cette envie.
RACINE.

— Tirer, obtenir avec peine. Se dit en parlant des choses physiques et des choses morales : ARRACHER *de l'argent*. ARRACHER *un secret*. ARRACHER *un aveu, un consentement, une promesse. On ne peut* ARRACHER *un sou de personne*. (Acad.) *On ne peut* ARRACHER *une parole de lui*. (Acad.) *Il ne peut pas digérer les cinq cents écus que je lui* ARRACHE. (Mol.) *Ne te fais pas* ARRACHER *les mots de la bouche*. (Mol.) *Les mauvais succès sont les seuls maîtres qui peuvent nous reprendre utilement, et nous* ARRACHER *cet aveu d'avoir failli, qui coûte tant à notre orgueil*. (Boss.) *Les vraies louanges ne sont pas celles qui s'offrent à nous, ce sont celles que nous* ARRACHONS. (Fonten.) *Ma sœur voulut essayer d'*ARRACHER *cette audience pour cinquante louis*. (Beaumarch.) *Quelques années s'écoulèrent sans que les deux vieillards lui pussent* ARRACHER *son secret*. (Chateaub.) *Trop souvent une femme* ARRACHE *à l'homme qui l'aime des actes de faiblesse dont elle est fière*. (Mme d'Agout.)

Ce secret m'importune, il faut que je l'*arrache*.
VOLTAIRE.

Il n'est espoir de gain, ni raison, ni maxime,
Qui pût en ta faveur m'*arracher* une rime.
BOILEAU.

Tandis que des soldats, de moments en moments,
Vont *arracher* pour lui des applaudissements.
RACINE.

Mes bienfaits, mon respect, mes soins, ma confiance,
Ont arraché de vous quelque reconnaissance.
VOLTAIRE.

‖ Absol. : *L'amitié obtient, l'importunité* ARRACHE, *mais l'exigence repousse*. (Lévis.) *Imitez le temps : il détruit tout avec lenteur; il mine, il use, il déracine, il détache et n'*ARRACHE *pas*. (Joubert.)

— Enlever à quelqu'un un avantage, une supériorité : *Il lui* ARRACHA *la victoire. Cicéron a une prééminence incontestable sur Démosthène en philosophie; mais il ne lui* A *point* ARRACHÉ *le sceptre de l'éloquence*. (Maury.) ‖ Dévoiler, mettre à nu, faire disparaître : ARRACHER *le masque dont Tartuffe se couvre. Hérodote* ARRACHA *en quelque sorte le voile qui couvrait l'univers aux yeux des Grecs*. (De Ste-Croix.) ‖ Faire pousser, faire verser : *La douleur m'*A ARRACHÉ *des cris*. (Acad.) *Ce souvenir pénible lui* ARRACHE *des plaintes, des soupirs*. (Acad.) *L'excessive joie* ARRACHE *plutôt des pleurs que des ris*. (J.-J. Rouss.) *Pour* ARRACHER *des pleurs, il faut pleurer*. (V. Hugo.) *La surprise et l'effroi* ARRACHENT *toujours à l'homme un cri involontaire*. (De Bonald.)

Ainsi vous retombez dans les mêmes alarmes
Qui vous *ont* dans la Grèce *arraché* tant de larmes.
RACINE.

— Détacher, détourner de, soustraire à : ARRACHER *quelqu'un à son travail*. ARRACHER *quelqu'un à la misère, à la honte, au désespoir, à la mort. Béni soyez-vous à jamais de m'*AVOIR ARRACHÉ *à toutes mes erreurs!* (Fén.) *Il nous* ARRACHE *au monde, à nos plaisirs, à nous-mêmes*. (Fléch.) *Un simple dépit est souvent toute la raison qui nous* ARRACHE *au monde*. (Mass.) *C'est pour nous* ARRACHER *à la séduction de cette femme que je voudrais aller à Paris*. (Mme de Staël.) *L'histoire se charge d'*ARRACHER *les grands hommes à l'oubli*. (Rivarol.) *Je restai à genoux, les yeux attachés sur la pierre, sans pouvoir les en* ARRACHER. (Chateaub.) *Il n'est que la liberté pour* ARRACHER *les sociétés aux abominations du privilége*. (Cavaignac.) *Combien a-t-il fallu de temps pour* ARRACHER *la science à l'empire absolu d'Aristote!* (P. Leroux.) *L'amour du monde nous* ARRACHE *à nous-mêmes, sans profit pour personne*. (J. Sim.)

Elle vient l'*arracher* au coup qui le menace.
RACINE.

Arrachons à l'oubli ces âmes vertueuses.
VOLTAIRE.

. . . . . Vous seul, vous m'*avez arrachée*
A cette obéissance où j'étais attachée.
RACINE.

— *Arracher le jour, arracher la vie à quelqu'un*, Le faire périr de mort violente :

Pour m'*arracher le jour* l'un et l'autre conspire.
CORNEILLE.

Tu n'auras pas regret de m'*arracher la vie*.
MOLIÈRE.

Le ciel, dit-il, m'*arrache* une innocente *vie*.
RACINE.

Qu'ils viennent donc sur moi prouver leur zèle impie,
Et m'*arracher* le peu qui me reste de *vie*.
RACINE.

— *Arracher l'âme, arracher le cœur*, Causer une extrême, une mortelle affliction : *Notre chère comtesse, que vous aimez tant, s'en va dans huit jours : cette séparation m'*ARRACHE L'ÂME. (Mme de Sév.) *Voilà ce qui me fit écrire cinq ou six lignes qui m'*ARRACHENT LE CŒUR. (Mme de Sév.) ‖ Se dit, par exagération, pour marquer la répugnance qu'une personne éprouve à faire une chose, la peine qu'on aurait à l'y contraindre : *Lui demander de l'argent, c'est lui* ARRACHER LE CŒUR. *On lui* ARRACHERAIT *plutôt* L'ÂME *que de lui faire donner son consentement*. ‖ *Arracher les yeux à quelqu'un*, Expression de menace pour faire entendre qu'on est très-irrité contre quelqu'un, et qu'on est prêt à se livrer à son égard à des voies de fait.

— Prov. et fam. *Arracher une dent à quelqu'un*, Emprunter, soutirer de l'argent à quelqu'un, et surtout à un avare, par allusion à la douleur que cause l'extraction d'une dent. ‖ *Arracher une épine du pied à quelqu'un*, Le tirer d'un mauvais pas, d'une position critique. ‖ *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez*, Il faut tolérer un petit mal quand on risque, en y remédiant, d'en causer un plus grand.

— Grav. Enlever de dessus le cuivre des parties déjà gravées, pour les corriger.

— Techn. Chez les chapeliers, Enlever, éplucher le *jarre*, ou poil luisant qu'on rencontre dans les peaux de castor.

S'arracher, v. pr. Etre arraché, enlevé avec effort : *Les plumes d'un oiseau mort* S'ARRACHENT *difficilement*.

— Se détacher, s'éloigner, se soustraire avec peine, à regret : *Il ne peut* S'ARRACHER *à ses livres, à ses tableaux. J'ai résolu de* M'ARRACHER *de Paris*. (Voiture.) *Vous ne pouvez vous* ARRACHER *de la nymphe que vous aimez*. (Fén.) *Il* S'ARRACHE *d'entre les bras du doux sommeil*. (Fén.) *Je* ME SUIS ARRACHÉ *moi-même aux douceurs de la gloire humaine*. (Boss.) *Non, ces affections vicieuses, si intimement attachées, ne* S'ARRACHENT *pas par un seul effort*. (Boss.) *Ils* S'ARRACHAIENT *aux délices de leur cour*. (Mass.) *Son âme infortunée* S'ARRACHE *comme à regret de ce corps de boue*. (Mass.) *Le cœur* S'ARRACHE *avec peine à la souffrance qui le dévore*. (La Rochef.-Doud.)

Je l'ai vu quelquefois *s'arracher* de ces lieux.
RACINE.

Arrache-toi bien vite à de vaines délices.
COLLIN D'HARLEVILLE.

Arrachez-vous d'un lieu funeste et profané
Où la vertu respire un air empoisonné.
RACINE.

A combien de désirs faut-il que l'on *s'arrache*,
Quand on veut conserver une vertu sans tache!
CRÉBILLON.

— Fam. et par exagérat., Se dit d'une personne, d'une chose très-recherchée, que chacun se dispute : *On* S'ARRACHE *ce poëte, cet artiste. C'est un livre que l'on* S'ARRACHE. *Je le retrouvai brillant et fêté; les dames* SE L'ARRACHAIENT. (J.-J. Rouss.) *Surtout force écrits défendus afin qu'on* SE LES ARRACHE. (Nép. Lemercier.) *Je parle de vous à tout le monde, et j'ai déjà arrangé un concert par souscription : on* S'ARRACHERA *les billets*. (Scribe.) *Comment! vous avez ici M. Bernard! Moi qui désirais tant de faire sa connaissance. — Il est impossible de le joindre, on* SE L'ARRACHE. (Scribe.) *Les paysans* S'ARRACHENT *les lambeaux de terrain*. (Proudh.) ‖ Par plaisanterie et d'une manière plus pittoresque qu'élégante, quoique très-syntaxique, *On se m'arrache*, On se dispute le plaisir, l'honneur de ma société, de ma présence.

— Prov. et fig. *S'arracher les yeux*. Se dit de deux personnes qui ont ensemble une altercation très-violente : *Cette injure a mis le comble à leur colère, et ils* SE SONT ARRACHÉ LES YEUX. *Je lis des livres de furie du P. Bouhours et de Ménage, qui* S'ARRACHENT LES YEUX *et qui nous divertissent*. (Mme de Sév.) ‖ Se priver d'une chose à laquelle on tient comme à ses yeux : *Je* ME SUIS ARRACHÉ LES YEUX *de la tête en me privant de mes vieux conseillers*. (Vitet.) ‖ *S'arracher les yeux à déchiffrer un manuscrit*, Avoir beaucoup de difficulté à le lire.

— Argot. *S'arracher*, Se disputer, se battre : *Il faut que je* M'ARRACHE *avec les fouineuses de la fabrique*. (E. Sue.)

— **Syn. Arracher, ravir.** *Arracher*, enlever avec force, avec violence, et avec résistance : *Si on a planté trop de vignes, il faut qu'on les* ARRACHE. (Fén.) *On ne peut lui* ARRACHER *sa proie*. (Boss.) *Ravir*, enlever par force ou par adresse, sans résistance, ou malgré une faible résistance : *La colère d'Esaü contre Jacob, qui lui* AVAIT RAVI *la bénédiction de son père*. (Le Maistre de Sacy.) *Il vaut mieux* ARRACHER *la vie à quelqu'un que de lui* RAVIR *l'honneur. Un enfant, conduit par son pédagogue, dérobe une figue sèche à un marchand qu'il rencontre dans la rue; le pédagogue, en le reprenant aigrement de* RAVIR *le bien d'autrui, lui* ARRACHE *la figue et la mange*.

— **Antonymes**. Attacher, enfoncer, planter.

ARRACHE-SONDE s. m. (a-ra-che-son-de). Techn. Nom générique des outils à l'aide desquels les ouvriers sondeurs retirent les sondes quand elles sont brisées ou engagées dans le trou. On les appelle aussi *accrocheurs : Les* ARRACHE-SONDES *les plus usités sont la caracole, le tire-bourre, la cloche et la souricière*.

ARRACHE-TUYAU s. m. (a-ra-che-tui-io). Techn. Outil muni de crochets horizontaux, dont se servent les sondeurs pour retirer du trou les tuyaux brisés ou que, pour un motif quelconque, il est nécessaire de remplacer.

ARRACHEUR s. m. (a-ra-cheur — rad. *arracher*). Celui qui fait métier d'arracher : *Un* ARRACHEUR *de dents. Un* ARRACHEUR *de cors*.

— Prov. *Mentir comme un arracheur de dents*, Mentir effrontément, impudemment. — Il est souvent très-difficile de donner la raison d'un proverbe. Ici, comme les mots *menteur* et *charlatan* se trouvent en présence, il y a deux explications aussi plausibles l'une que l'autre : 1° allusion générale à l'habitude qu'ont les charlatans de toute espèce d'exagérer les choses les plus simples, de vanter leur adresse surprenante, l'efficacité de leurs remèdes et les cures merveilleuses qu'ils ont opérées; 2° allusion particulière aux dentistes de nos places publiques, qui ne manquent jamais d'affirmer au patient qu'ils enlèvent les dents *sans douleur*. Ces deux mots, que nous soulignons, nous rappellent un des traits les plus heureux de cette délicieuse bouffonnerie qu'on appelle les *Saltimbanques*. (V. ce mot.) Bilboquet exerce son honorable profession sur le champ de foire de la ville de Meaux. Rassuré par cette triple exclamation : « Sans douleur! sans douleur! sans douleur! » un bon paysan de la Brie lui présente sa mâchoire gonflée par une énorme fluxion. L'extraction a lieu, accompagnée d'une horrible grimace, qui prouvait que le saltimbanque avait été sincère... *comme un arracheur de dents*. Aussi, le campagnard, furieux de l'horrible secousse, s'exhale-t-il en vifs reproches contre l'opérateur : « Je vous ai dit *sans douleur*, répond gravement Bilboquet, et, en effet, je n'ai éprouvé aucune douleur à faire sauter votre dent. »

Arracheur de dents (L'), tableau de G. Dow, musée du Louvre, n° 128. Dans un laboratoire où s'étalent pêle-mêle des instruments d'alchimie, des rasoirs, des pots d'onguent, des in-folio, une tête de mort, et un violon, et où règne un demi-jour presque mystérieux, le barbier-médecin, vêtu d'une superbe simarre de soie, est en train d'arracher une dent à un villageois. Celui-ci, accoutré d'un méchant habit vert, tout rapiécé, est assis dans un fauteuil, la tête renversée en arrière. Les deux personnages sont parfaitement groupés, et leur pantomime est des plus expressives. Le dentiste opère avec une assurance imperturbable. Le paysan ferme les yeux, roidit ses jambes, crispe ses poings, fait des efforts inouïs pour demeurer immobile; à voir sa grimace, on jurerait qu'il va crier. L'exécution de cette toile se distingue par cette précision merveilleuse qui est le propre du talent de G. Dow : la tête du dentiste, qui n'a pas plus de dix lignes de haut, est modelée avec une fermeté admirable; elle est, à elle seule, un chef-d'œuvre de fini et d'expression. Ce tableau, peint sur bois, provient de la collection de Louis XIV. Il en existe une répétition qui a figuré au musée Napoléon avec nos autres conquêtes de 1806 et de 1807, et qui a été rendue après 1815 : elle offre un troisième personnage, une vieille femme, debout près d'une fenêtre et regardant la scène avec une vive curiosité.

Ce chef-d'œuvre nous remet en mémoire une caricature portant aussi le titre de l'*Arracheur de dents*. Il s'agit d'un sauvage, un vrai sauvage : nudité complète, tatouage sur tout le corps, une longue arête de poisson passée dans le cartilage du nez, etc. Le malheureux est étendu sur le gazon, et, tandis qu'il se roidit contre des douleurs atroces, un autre sauvage, taillé en Hercule, la main gauche appuyée sur l'épaule du patient et brandissant de l'autre un énorme caillou, s'apprête à procéder énergiquement à l'opération. Si J.-J. Rousseau avait pu contempler cette peinture pendant une minute seulement, il aurait sans doute apporté quelque modification à ses idées sur les félicités de la vie sauvage.

ARRACHEUSE s. f. (a-ra-cheu-ze — rad. *arracher*). Techn. Ouvrière qui arrache le jarre des peaux de castor.

— Agric. Instrument qui extirpe les racines et les broussailles.

ARRACHIS s. m. (a-ra-chi — rad. *arracher*). Eaux et for. Arrachage, enlèvement frauduleux de jeunes arbres.

— Hortic. Plant arraché dont les racines sont à nu : *De l'*ARRACHIS, ou *du plant en* ARRACHIS.

ARRACHOIR s. m. (a-ra-choir — rad. *arracher*). Instrument pour arracher les racines d'arbre, les perches de houblon, etc.

ARRACK s. m. V. ARACK.

AR-RADHI-BILLAH (Abdul-Abbas-Mohammed), calife de Bagdad, né en 909, mort en 940. Il fut d'abord retenu en prison par le meurtrier de son père, l'usurpateur turcoman Munis. Celui-ci ayant enfin été détrôné, Ar-Radhi fut restauré; mais son règne fut souvent troublé par l'ambition de ses vizirs. Ce prince cultivait la poésie.

ARRAES (Duarte-Madeyra), médecin portugais, mort à Lisbonne en 1652. Il était attaché à la cour de Jean IV. Il a laissé plusieurs traités sur la médecine et les sciences physiques et naturelles.

ARRAFLER v. a. ou tr. (a-ra-flé). Erafler, égratigner. V. ces mots.

ARRAGE s. m. (a-ra-je). Ancien droit de terrage ou de champart, déclaré rachetable en 1790.

ARRAGEOIS, OISE s. et adj. (a-ra-joi). Géogr. Qui est né à Arras; qui appartient à la ville d'Arras ou à ses habitants : *Les* ARRAGEOIS. *Coutumes* ARRAGEOISES.

ARRAGON s. m. (a-ra-gon). Agric. Variété de raisin.

ARRAGONITE. Orthographe défectueuse de ARAGONITE. V. ce mot.

ARRAGOS (Guillaume), médecin, né près de Toulouse en 1513, mort à Bâle en 1610. Il avait été, dit-on, médecin des rois de France Henri II, François II et Charles IX, et de l'empereur Maximilien II. On a de lui plusieurs dissertations sur différentes questions de médecine et de chimie, entre autres : *Epistola de extractis chimice preparatis*, où il combat Paracelse; *Epistola de natura et viribus hydrargyri*.

ARRAISONNANT (a-rè-zo-nan) part. prés. du v. Arraisonner.

ARRAISONNÉ, ÉE (a-rè-zo-né) part. pass. du v. Arraisonner.

ARRAISONNEMENT s. m. (a-rè-zo-ne-man — rad. *arraisonner*). Mar. Action d'un navire qui, hélé par un autre, s'en approche pour lui faire connaître d'où il vient et où il va : *On a dispensé de l'*ARRAISONNEMENT *les navires qui font le trajet de France en Algérie*.

ARRAISONNER v. a. ou tr. (a-rè-zo-né — rad. *raison*). Chercher à persuader quelqu'un par des raisons, à l'amener à un autre avis : *La pauvre reine* ARRAISONNA *le brigand, lequel, voyant ses larmes, prit une amère pitié en elle*. (Chastellain.) *Ce fait, le loup le vient* ARRAISONNER, *lui remontrant que l'offense est grande*. (F. Habert.)

— Mar. *Arraisonner un vaisseau*, Le héler pour s'informer d'où il vient et où il va.

S'arraisonner, v. pr. Chercher à se rendre compte de quelque chose : *Pendant deux mois, Béranger seul, caché sous le nom de M. Berger*, S'ARRAISONNA, *prit son courage à deux mains*. (Ste-Beuve.)

— *S'arraisonner avec quelqu'un*, Vouloir lui faire entendre raison.

ARRAIZ (Amador), écrivain portugais, né à Béja en 1530, mort en 1600. Il entra dans l'ordre des Carmes et devint évêque de Portalègre. Il a composé, entre autres ouvrages, des *Dialogues moraux*, qui sont rangés parmi les œuvres classiques de la littérature portugaise.

ARRAMBER v. n. ou tr. (a-ran-bé). Mar. Manœuvrer pour aborder un bâtiment, toucher le bord.

ARRAMER v. a. ou tr. (a-ra-mé). V. ARAMER.

ARRAN, île d'Ecosse, près de l'embouchure de la Clyde; culture du chanvre; cristal de roche dit *diamant d'Arran*; séjour d'Ossian dans ses dernières années; 6,500 hab. ‖ Nom de deux groupes d'îles sur les côtes d'Irlande, baignées par l'Atlantique; l'une, *North-Arran*, dépend du comté de Donegal et a une population de 1,000 hab.; l'autre, *South-Arran*, fait partie du comté de Galway; 3,500 hab. Les habitants de ces îles sont tous pêcheurs.

ARRAN (Jacques HAMILTON, comte D'), régent d'Ecosse pendant la minorité de Marie Stuart (1543), dut céder la régence à la reine mère, sœur des Guises, en 1551, et reçut en échange une pension du roi de France et le titre de duc de Châtellerault. On prétend qu'il avait aspiré un moment au trône d'Ecosse. Il mourut en 1576.

ARRAN (Jacques STUART, comte D'), favori de Jacques VI, roi d'Ecosse, s'attribua le titre du fils du comte d'Arran, dont il était le tuteur. Il hérita du crédit du régent Morton, qu'il avait réussi à faire passer pour complice du meurtre de Darnley, et gouverna l'Ecosse avec le duc de Lennox, Esmé Stuart. Ayant été dépouillé de son autorité, il parvint à la ressaisir, la perdit de nouveau en 1585, et fut tué en 1596.

ARRANGÉ, ÉE (a-ran-jé) part. pass. du v. Arranger. Mis dans un certain ordre : *Chambre bien* ARRANGÉE, *mal* ARRANGÉE. *Tout est ici très-bien* ARRANGÉ. *Les livres de cette bibliothèque sont* ARRANGÉS *selon l'ordre des matières*. (Trév.) *Elle avait les bras nus, les cheveux épars, son peignoir mal* ARRANGÉ. (J.-J. Rouss.) *La cambuse était pleine de provisions,* ARRANGÉES *avec un art admirable*. (B. de St-P.) *La salle à manger était irréprochablement* ARRANGÉE. (Balz.) ‖ Dans un ordre de choses intellectuelles, Disposé avec une certaine harmonie : *Toutes les parties de ce discours sont bien* ARRANGÉES. *Qu'ont gagné les philosophes avec leurs discours pompeux, avec leurs raisonnements si artificieusement* ARRANGÉS? (Boss.) *On me taxe, par des phrases fort agréablement* ARRANGÉES, *de contradictions entre ma conduite et ma doctrine*. (J.-J. Rouss.) *Le monde est* ARRANGÉ *d'après des lois mathématiques, donc il est* ARRANGÉ *par une intelligence*. (Volt.) *Il ne se passe, à l'intérieur des animaux, rien de suivi, rien d'ordonné, puisqu'ils n'expriment rien par des signes combinés et* ARRANGÉS. (Buff.)

— Projeté, convenu : *Cette partie de plaisir était tout* ARRANGÉE *pour le lendemain*. ‖ Raccommodé, réparé : *La montre, qui n'est plus neuve, sera* ARRANGÉE *par un bon horloger. Il faut que vos meubles soient* ARRANGÉS *par un bon ébéniste*. ‖ Concilié, terminé à l'amiable : *Un duel* ARRANGÉ *par des amis communs. Cette affaire est tout à fait* ARRANGÉE.

Un mot d'Hortense au duc, et tout est *arrangé*.
C. DELAVIGNE.

‖ Disposé, modifié dans un certain esprit, un certain but : *Historiette* ARRANGÉE *pour les enfants. C'est un roman, mais il est* ARRANGÉ *pour les catholiques scrupuleux*.

— Par ext., Maniéré, recherché, affecté : *Il est toujours* ARRANGÉ *dans sa manière de s'exprimer*. (Acad.) *Tout ce qui est* ARRANGÉ *est froid*. (La Harpe.) *Les personnes trop* ARRANGÉES *ne plaisent point, parce qu'elles sont toujours contraintes*. (Bouhours.) *Il n'y avait rien de factice, rien d'*ARRANGÉ *dans ce grand caractère*. (Marmontel.) *Madame Pasta a toujours eu dans le talent quelque chose de noble, de solennel, d'*ARRANGÉ, *qui arrondissait son geste et cadençait ses attitudes*. (B. Jouvin.) ‖ Ironiquem., Maltraité, mis en mauvais état : *Vous voilà bien* ARRANGÉ! *J'ai reçu l'averse, et mes habits sont bien* ARRANGÉS.

— **Antonyme**. Dérangé.

ARRANGEABLE adj. (a-ran-ja-ble — rad. *arranger*). Qui peut être arrangé, concilié : *Les affaires de faux sont toujours* ARRANGEABLES, *quand la somme est restituée*. (Balz.) *Ce qui aurait été grave avec M. Jean devenait bien plus* ARRANGEABLE *avec le vicomte*. (Th. Gaut.)

ARRANGEANT (a-ran-jan) part. prés. du v. Arranger : *Le temps est un vrai brouillon,* ARRANGEANT, *dérangeant, et rendant toute chose bonne ou mauvaise*. (Mme de Sév.) *Je vous vois d'ici, bâtissant,* ARRANGEANT, *meublant*. (Volt.)

Tête à tête, ils sont là, réglant et retranchant,
Arrangeant l'univers comme un faucheur son champ.
V. HUGO.

ARRANGEANT, ANTE adj. (a-ran-jan, ante). Qui arrange, qui est facile en affaires : *Cette marchande est bien* ARRANGEANTE. *Votre tailleur n'est pas* ARRANGEANT.

ARRANGEMENT s. m. (a-ran-je-man — rad. *arranger*). Action d'arranger, de mettre en place; résultat de cette action : *Je l'ai chargé de l'*ARRANGEMENT *de mes livres, de l'*ARRANGEMENT *de mes fleurs. Il y a du goût dans l'*ARRANGEMENT *de ces meubles*. (Acad.) *Madame de Caylus me vint voir hier, plus jolie qu'un ange; elle me demanda en grâce de venir voir l'*ARRANGEMENT *de sa maison*. (Mme de Coulanges.) ‖ Ordre, harmonie : *Le monde n'est pas l'*ARRANGEMENT *d'une matière que Dieu ait trouvée toute faite*. (Boss.) *Tout ce qui ne s'ajuste pas à nos vues dans l'*ARRANGEMENT *des choses d'ici-bas trouve auprès de nous sa condamnation et sa censure*. (Mass.) *Dieu donna à tous les êtres cet* ARRANGEMENT *admirable et ce cours harmonieux que la durée du temps n'a jamais pu altérer*. (Mass.) *Napoléon faisait consister la beauté dans l'unité, le bel* ARRANGEMENT *et la méthode*. (Dam.-Hinard.) *Je suis contente de l'*ARRANGEMENT *de ma vie; tant de bonheurs m'environnent qu'il m'est impossible de souhaiter quelque chose de mieux ordonné*. (G. Sand.)

— Ordre, méthode qu'on apporte dans un discours, en disposant les mots, les idées d'une manière convenable : *L'*ARRANGEMENT *des mots d'une phrase se nomme construction*. (Acad.) *L'*ARRANGEMENT *des paroles contribue à la clarté, à la force, à la grâce du discours*. (Acad.) *Adoptez cette méthode, qui, par le seul* ARRANGEMENT *des pensées et des preuves, opère infailliblement la conviction*. (D'Aguess.) *Isocrate n'a eu qu'une idée basse de l'éloquence : il l'a presque toute mise dans l'*ARRANGEMENT *des mots*. (Fén.) *Le style de Simonide est simple, harmonieux, admirable, pour le choix et l'*ARRANGEMENT *des mots*. (Barthél.) ‖ Par ext., Affectation, recherche : *Chez Charron, on voit trop l'*ARRANGEMENT *et l'art, et une sorte d'insouciance d'arriver*. (Ste-Beuve.) *Le génie fécond ne se fatigue pas en* ARRANGEMENTS. (D. Nisard.)

— Economie, esprit d'ordre dans la dépense : *Il n'a pas réussi, faute d'*ARRANGEMENT. *Je vais mettre de l'*ARRANGEMENT *dans mes dépenses*.

— Mesures qu'on prend pour arriver à un but ou pour mettre de l'ordre dans ses affaires : *Ce n'était pas rendre justice au prince Eugène, de supposer qu'une femme pût avoir part à ses* ARRANGEMENTS. (Volt.) *L'exprès leur apprend qu'il faut se réfugier dans la maison d'un pauvre gentilhomme, et que là on verra les* ARRANGEMENTS *que l'on pourra prendre pour leur sûreté*. (Volt.) *J'ai mal fait mes* ARRANGEMENTS *avec le faubourg Saint-Germain*. (Napol. Ier.)

— Transaction, conciliation : *Proposer un* ARRANGEMENT *entre deux adversaires, entre un débiteur et son créancier. Un mauvais* ARRANGEMENT *vaut mieux qu'un bon procès. Quel est l'*ARRANGEMENT *dont on est convenu?* (Desmahis.) *Comment, monsieur, c'est vous qui me conseillez un* ARRANGEMENT! (Scribe.) *Mon père, qui dut passer ici plusieurs jours pour amener la conclusion des* ARRANGEMENTS, *remarqua l'état des choses*. (G. Sand.)

— Mus. Disposition ou réduction d'un morceau de musique, de manière à ce qu'il puisse être joué par un seul instrument, ou par plusieurs instruments différents de ceux pour lesquels il avait été primitivement écrit.

— Algèbr. Ordre dans lequel les lettres peuvent être placées l'une par rapport à l'autre.

— **Antonyme**. Dérangement.

Arrangement des mots (TRAITÉ DE L'), par Denys d'Halicarnasse, un des meilleurs ouvrages des anciens sur l'élocution poétique et oratoire. Ce traité est adressé à un certain Rufus Militius; il fut publié pour la première fois par Alde l'ancien dans sa collection des rhéteurs grecs; Robert Etienne en donna une édition séparée (Paris, 1527, in-folio); Jean Upton en fit paraître trois éditions à Londres (1702, 1728, 1747, in-8°). Mais l'édition la plus estimée est celle de Schœfer (Leipzig, 1809, in-8°). Parmi les traductions françaises, on distingue celle de l'abbé Batteux (Paris, 1788, in-12). Elle est surtout estimée à cause des savantes remarques qui l'accompagnent.

ARRANGER v. a. ou tr. (a-ran-jé — rad. *rang*; prend un *e* muet toutes les fois que le radical se trouve suivi d'un *a* ou d'un *o* : *il arrangeait, nous arrangeons*). Mettre dans un certain ordre, disposer, régler : ARRANGER *des papiers*. ARRANGER *une bibliothèque, un appartement. Je m'en reviens à Choisy pour y* ARRANGER, *y cogner et recogner depuis le matin jusqu'au soir*. (Mme de Coulanges.) *Elle ne sortait de sa chambre que pour la laisser* ARRANGER. (Balz.) ‖ Disposer d'une certaine façon pour orner, parer : *Une femme serait au désespoir, si la nature l'avait faite telle que la mode l'*ARRANGE. (Mlle de l'Espinasse.) *Les hommes portaient alors des cravates et des dentelles, qu'on* ARRANGEAIT *avec assez de peine et de temps*. (Volt.) *La bizarrerie et la variété des usages paraissent encore plus dans la manière dont les hommes* ONT ARRANGÉ *les cheveux et la barbe*. (Buff.) ‖ Disposer avec ordre, régularité, harmonie : *Le hasard offre une cause aveugle et nécessaire, qui ne prépare, qui n'*ARRANGE, *qui ne choisit rien*. (Fén.) *Marlborough, qui remarquait toutes ces fautes,* ARRANGEAIT *son armée pour en profiter*. (Volt.) *Le philosophe se donne mille peines pour* ARRANGER *la machine du monde*. (J.-J. Rouss.) *C'est là qu'ils verront des traces de cette Providence qui a tout* ARRANGÉ *avec une magnificence infinie*. (B. de St-P.) *S'il avait été permis aux hommes d'*ARRANGER *les choses, il y a longtemps que le monde serait mort*. (E. Bersot.)

— Disposer avec art, en parlant des mots, des pensées, des différentes parties du discours, etc. : ARRANGER *ses paroles, ses pensées. Ils s'imaginent avoir combiné des idées, parce qu'ils* ONT ARRANGÉ *des phrases*. (Buff.)

Il *arrange* si bien ses scènes et ses rôles,
Qu'on croirait bien souvent que c'est tout de bon, dà!
ANDRIEUX.

— Préparer, combiner : ARRANGER *un projet dans sa tête. A ce fils si beau, si candide, la baronne voulait* ARRANGER *une vie heureuse, obscure*. (Balz.)

Maintenant, *arrangeons* la fin de l'aventure.
V. HUGO.

— Faire des réparations, des embellissements, des dispositions nouvelles : *J'ai bien fait* ARRANGER *ma maison. A-t-on envoyé la pendule chez l'horloger pour la faire* ARRANGER?

— Agréer, convenir à : *Il est difficile d'*ARRANGER *tout le monde. Cette proposition m'*ARRANGE *sous tous les rapports*.

— Traiter à des conditions raisonnables : *Ce marchand vous* ARRANGERA.

— Décider : *Arrivés à notre dernier schelling, nous* ARRANGEÂMES *que nous achèterions un pain de deux sous*. (Chateaub.)

— Concilier, terminer à l'amiable : ARRANGER *un différend, un procès. Je me suis chargé d'*ARRANGER *ici leurs affaires avec le théâtre*. (G. Sand.) *Les quakers* ARRANGENT *leurs procès entre eux*. (Erdan.)

— Ironiq. Malmener, maltraiter, causer du dommage : *Il a voulu faire l'insolent, je l'*AI ARRANGÉ *de la bonne manière*. (Acad.) *La pluie, le vent vous a bien* ARRANGÉ. (Acad.)

— Accommoder, mettre en ragoût : ARRANGER *du mouton aux navets*. ARRANGER *des pois au lard*.

— Jeux de cart. *Arranger ses couleurs*, Assortir ses cartes.

— Mus. Disposer un morceau de musique pour des instruments différents de ceux pour lesquels il avait été primitivement écrit : ARRANGER *une ouverture d'opéra pour le piano*.

S'arranger, v. pr. Se mettre, se ranger dans un certain ordre : S'ARRANGER *autour du feu, autour d'une table. Quinze cents chambres* S'ARRANGEAIENT *autour de douze salles*. (Boss.) ‖ Se mettre dans une position, dans une posture commode pour faire une chose : S'ARRANGER *devant un pupitre pour écrire. Il* S'ARRANGE *dans son fauteuil pour dormir*. (Acad.) *Il serait bien temps de le laisser se reposer du voyage fatigant de la vie, puisqu'il paraît le désirer pour sa part, et* S'ARRANGER *commodément sur son oreiller pour son dernier somme*. (G. Sand.) ‖ Rendre sa maison, son appartement propre, commode, y mettre tout en ordre : *Il* S'EST *très-bien* ARRANGÉ. *Il me faudra du temps pour* M'ARRANGER *chez moi*. (Acad.)

— Se disposer, se mettre dans un ordre naturel, logique, en parlant des mots, des idées, des parties du discours : *Mes idées* S'ARRANGENT *dans ma tête avec la plus incroyable difficulté*. (J.-J. Rouss.) *Le français oblige les mots à* S'ARRANGER *dans l'ordre naturel des idées*. (Volt.)

— S'accommoder : *Les grandes âmes sont celles qui* S'ARRANGENT *le mieux dans la situation présente*. (Fonten.) *Il y a deux sortes d'ambition : une qui souffre toujours et ne se contente de rien; une autre qui réjouit l'âme et* S'ARRANGE *de peu*. (G. Sand.)

Mais à l'âge où je suis, je ne saurais changer,
Il faut de mes défauts savoir *vous arranger*.
ALEX. DUVAL.

‖ Se contenter, trouver son compte : *Je* M'ARRANGERAIS *bien de cette position. Cet homme* S'ARRANGE *de tout. On se lasse d'être toujours seule à remarquer des défauts dont chacun* S'ARRANGE. (Mme E. de Gir.) *L'égalité* S'EST ARRANGÉE *du despotisme, toutes les fois que le despote a pu inspirer un enthousiasme pour sa personne*. (J. Ampère.) ‖ Se conduire : *Cet homme ne sait pas* S'ARRANGER. *Chacun est le maître de* S'ARRANGER *comme il veut*. (Fr. Soulié.)

— Prendre des dispositions, des mesures pour : *Nous* NOUS SOMMES ARRANGÉS *pour partir demain. Je* M'ARRANGERAI *pour vous payer dans un mois*. (Acad.) *Sain ou malade, je* M'ARRANGE *pour partir en octobre*. (Volt.) *On* S'ARRANGEAIT *pour vivre tous ensemble à Paris*. (Volt.) ‖ Se préparer à, compter sur : *Il* S'ARRANGEA *en conséquence. Je ne demande plus qu'on me tienne les promesses sur lesquelles je* M'ÉTAIS ARRANGÉ. (J.-J. Rouss.)

— Terminer à l'amiable un différend, un procès : *Ils auraient dû* S'ARRANGER, *plutôt que de plaider. Ils ont mieux aimé se battre que de* S'ARRANGER.

— Ironiq. Se maltraiter par voies de fait ou par paroles : *Ils se sont dit mille injures; il fallait voir comme ils* SE SONT ARRANGÉS.

— Fam. *Arrangez-vous, arrange-toi*, Faites comme vous l'entendrez; fais comme tu l'entendras : ARRANGEZ-VOUS, *je ne veux pas rester plus longtemps dans cette solitude, je suis décidé à jeter le froc aux orties*. (Scribe.)

Au reste, *arrange-toi*, fais tes réflexions,
Je t'ai dit ma pensée et mes conditions.
GRESSET.

— **Syn. Arranger, ranger.** *Ranger* signifie simplement remettre une chose au rang, à la place qu'elle occupe habituellement; *arranger*, c'est assigner aux choses une place convenable pour les mettre dans un ordre particulier. *Arranger* a donc un sens plus général que *ranger*; le premier exprime un acte de l'intelligence, le second n'offre que l'idée d'un travail manuel. On *arrange* une fois pour toutes, ou du moins pour longtemps; on *range* tous les jours. On achète une bibliothèque composée d'ouvrages traitant de matières diverses; on détermine mûrement la place qu'occupera chaque livre, suivant le format et la matière dont il traite : cela s'appelle *arranger* sa bibliothèque. On prend un livre sur son rayon; on le lit, on le compulse, on s'en sert; puis on le remet à sa place : cela nomme *ranger*.

— **Antonymes.** Bouleverser, brouiller, déplacer, déranger, dérégler, désagencer, désorganiser, emmêler et mêler, galvauder, se renverser, troubler.

ARRANGEUR s. m. (a-ran-jeur — rad. *arranger*). Qui arrange, qui donne une forme définitive à un canevas, à une ébauche, à une idée : *Dieu est le seul artiste qui existe, et l'homme n'est qu'un* ARRANGEUR *de mauvais goût*. (G. Sand.)

— Par ext. : *Si le hasard, ce grand* ARRANGEUR *de rencontres, fait tomber ce récit sous ses yeux, elle saura du moins toute la joie que j'ai éprouvée*. (A. Gandon.)

— Se dit d'un auteur de peu de mérite, qui fait des articles ou des livres à coups de ciseaux : *Un ancien chroniqueur, grand* ARRANGEUR *de petites annales*. (Illust.) *Traducteurs!* ARRANGEURS! *censureurs et mutilateurs d'œuvres au-dessus de votre intelligence, si la peine du talion doit vous être appliquée un jour, que vous sera-t-il coupé pour vous punir d'avoir massacré, rogné et mutilé plus que des chirurgiens?* (Champfl.)

— Mus. Qui arrange une composition musicale pour un autre ensemble de voix ou d'instruments que la combinaison primitive.

ARRAPER v. a. ou tr. (ar-ra-pé). Mar. Prendre, saisir avec force.

ARRAS (*Nemetocenna* dans J. César), ville de France, ch.-lieu du dép. du Pas-de-Calais et de deux cantons, sur le chemin de fer du Nord, à 168 kilom. N. de Paris; pop. aggl. 21,116 hab. — pop. tot. 25,905 hab. L'arrond. contient 10 cant., 211 comm. et 171,287 hab. Ancienne capitale de l'Artois, place forte; tribunaux de 1re instance et de commerce, évêché, bibliothèque, musée, jardin botanique, société des sciences, école de dessin, école du génie; nombreuses manufactures, fabriques de dentelles, bonneteries, pipes de terre, savon, huileries, poteries, fonderies, raffineries de sel et de sucre, construction de machines à vapeur, etc., qui donnent lieu à un commerce considérable. Bâtie au milieu d'une plaine vaste et fertile, sur la Scarpe, qui y reçoit le Crinchon, cette ville se compose de trois parties : la cité, la ville et la basse ville. La cité, qui occupe la partie la plus élevée, est l'emplacement de la ville gauloise que J. César nomme *Nemetocenna* dans ses Commentaires, capitale des Atrebates. Saccagée par les Vandales en 407, restaurée par les soins de saint Waast, détruite de nouveau par les Normands en 880, elle sortit une seconde fois de ses ruines, fut prise par le prince d'Orange en 1578, par les Français en 1640, et définitivement cédée à la France en 1659. On y remarque la cathédrale, les casernes, l'hôtel de ville, édifice gothique, et de belles places entourées de constructions gothiques et d'arcades antiques du style espagnol. Patrie de Maximilien et de Joseph Robespierre, de Joseph Lebon, et des naturalistes Charles de l'Ecluse et Palissot.

Arras a perdu, pendant la Révolution, plusieurs églises remarquables. Son antique cathédrale, dédiée à saint Waast, a été adjugée aux démolisseurs le 12 nivôse an VII, moyennant la somme de 237,600 fr. Cet édifice gothique, qui comptait parmi les plus beaux du nord de la France, fut commencé vers le milieu du XIe siècle, sur l'emplacement d'une église que saint Waast, premier évêque d'Arras, avait fait édifier et qu'un incendie venait de dévorer. Les nouvelles constructions ne prirent un véritable développement qu'au XIVe siècle, et ne furent achevées que vers la fin du siècle suivant. La longueur du monument était de 113 m. dans œuvre, et sa plus grande largeur (au transept) de 70 m. Le chœur avait cinq travées jusqu'à la naissance de l'abside; la nef en comptait onze, y compris celles du transept. D'élégantes chapelles rayonnaient autour du sanctuaire : l'une d'elles, fondée par Louis XI, portait le nom de chapelle de l'Aurore. Les piliers de la nef, composés de colonnes accouplées, avaient environ 5 pieds de diamètre. Les voûtes du chœur et du transept s'appuyaient sur des colonnes jumelles d'un seul jet, et sur des pilastres décorés de colonnettes saillantes. Des arcades simulées à plein cintre étaient pratiquées dans les murs de la grande nef et dans ceux du bras droit du transept; au-dessus régnait une élégante galerie, soutenue par de petites colonnettes. A l'intérieur de ce bel édifice, on remarquait encore : un magnifique jubé en marbre, placé à l'entrée du chœur; les fonts baptismaux, colonnade circulaire couronnée par un baldaquin richement sculpté; les tombeaux de vingt-cinq évêques;

les verrières des grandes fenêtres ogivales; une horloge où, pendant les cinq minutes qui précédaient chaque heure, on voyait défiler les divers personnages de la passion. Un labyrinthe octogone, placé vers le milieu de la grande nef et formé de pierres carrées, jaunes et bleues, d'environ 23 cent. de côté, ne méritait pas moins d'attention. En suivant à genoux la ligne formée par les pierres bleues et en récitant les prières d'usage, on mettait une heure à terminer ce dévot pèlerinage; aussi avait-on coutume d'appeler ce singulier dédale *la lieue.* L'aspect extérieur de Saint-Waast était imposant : le portail principal était flanqué de deux tours carrées d'inégale hauteur. Quatre réservoirs contenant l'eau nécessaire en cas d'incendie étaient placés au-dessus de la grande nef, dont les voûtes étaient soutenues par des arcs-boutants, et dont les combles étaient bordés par des galeries à jour. Une crypte, dont une partie a subsisté jusqu'à nos jours, régnait sous le chœur; les voûtes en sont ogivales, mais avec une tendance à se rapprocher du plein cintre.

La cathédrale actuelle, ancienne église abbatiale de Saint-Waast, a été commencée vers le milieu du siècle dernier. Les travaux, interrompus pendant la Révolution, ont été repris et terminés il y a une trentaine d'années. C'est un édifice d'architecture grecque; l'extérieur en est lourd et sans élévation; l'intérieur ne manque pas d'élégance.

L'église Saint-Nicolas, commencée en 1638, appartient aussi au style néo-grec. On y remarque quelques tableaux intéressants, entre autres un triptyque, dont un des volets, représentant des scènes de la passion, porte l'inscription : *A.* 1577. *Petrus Claeiss fecit.* Ce Petrus Claeiss, ou, pour l'appeler par son nom néerlandais, Pieter Claeissens, a été un des maîtres les plus vigoureux de la primitive école flamande. Il florissait à Bruges vers la fin du XVIe siècle. Nous sommes d'autant plus heureux de pouvoir donner ce renseignement, que les auteurs du savant ouvrage : les *Rues d'Arras* (1856), MM. d'Héricourt et Godin, ont exprimé le regret de n'avoir aucun renseignement sur cet artiste.

Des nombreux monuments qu'elle possédait autrefois, la ville d'Arras a du moins conservé son *Hôtel de ville* et son *Beffroi*, édifices gothiques du plus beau style. L'hôtel de ville, commencé vers 1463, mais achevé plus de cent ans après, repose sur sept arceaux d'inégale grandeur, aux piliers de grès monolithes. Les archivoltes présentent des crosses végétales d'une riche architecture. Entre les retombées des voûtes et les baies du premier étage sont pratiquées des niches aux dais élégants, aux culs-de-lampe richement sculptés. Deux piliers sont géminés; l'un d'eux supportait une élégante bretesse, remplacée au XVIIIe siècle par une balustrade de fer formant balcon. L'édifice est couronné par une belle galerie en pierre; anciennement, le toit, assez élevé, était coupé par une triple rangée de fenêtres saillantes et surmonté d'une crête de pierre. Vers 1572, l'hôtel de ville a été agrandi du côté de la rue Vinocq, où la façade est décorée de colonnes de différents styles, et percée de baies carrées avec meneaux en pierre. La tour du beffroi n'a été achevée qu'en 1554. Sa hauteur est de 75 m. 36 c. Cette belle construction est carrée à la base; chaque face est percée de deux baies ogivales. D'élégants clochetons aux crosses végétales se terminent à la hauteur des premiers auvents. Le sommet est coupé par trois galeries. Entre la première et la deuxième galerie se trouve l'horloge dont les cadrans sont accolés aux ornementations. Le dernier étage se termine par une couronne de pierre, que surmonte le lion rampant des armoiries d'Arras; il s'appuie sur un soleil qui sert de girouette. La salle par laquelle on pénètre dans le beffroi a une voûte octogone, dont les nervures reposent sur des piliers. Cette salle communique avec celles de l'hôtel de ville.

Dans les vastes bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Waast, on a installé la bibliothèque publique, riche collection formée en grande partie par les moines de ce couvent; les archives, qui renferment des pièces extrêmement précieuses pour l'histoire de l'Artois; le musée, qui ne date que de 1825, et où l'on a recueilli de nombreuses sculptures provenant de l'ancienne cathédrale.

Arras possédait, un peu avant 1789, une fabrique de porcelaine dont les produits, très-recherchés aujourd'hui par les collectionneurs, se distinguent par la finesse de la pâte et l'élégante simplicité de l'ornementation. Cette porcelaine est d'un blanc mat avec quelques ornements bleus, quelquefois une écaille, plus souvent des palmes.

ARRAS (TRAITÉS D'). Trois traités de paix célèbres ont été conclus à Arras, le premier en 1414, entre les Armagnacs et les Bourguignons; le second en 1435, entre Charles VII et le duc de Bourgogne, Philippe le Bon; le troisième en 1482, entre Louis XI et le prince Maximilien, veuf de Marie de Bourgogne.

1er *traité.* Après l'assassinat du duc d'Orléans (1407), Jean sans Peur, un instant troublé par le cri d'indignation qui s'échappa du cœur de tous les princes français, reprit bientôt son orgueilleuse assurance, et osa reparaître à Paris, mais dans un appareil capable de mettre ses jours à l'abri. Quelque temps après, il obtint même son pardon du roi, et une réconciliation apparente, flétrie du nom de *paix fourrée*, eut lieu entre l'assassin et les fils de la victime. Mais la guerre ne tarda pas à éclater entre les deux partis, Armagnacs et Bourguignons, et à ensanglanter la France. Les princes poussèrent si vivement les hostilités, qu'après s'être emparés de Soissons, qui appartenait au duc, et l'avoir saccagé, ils allèrent mettre le siége devant Arras. La ville se défendit vaillamment, et le duc de Guyenne, prince lâche et corrompu, se lassa de la guerre et trompa l'animosité des Armagnacs. Poussé, d'ailleurs, par le duc d'Alençon et par ceux des membres du conseil que n'enflammait point une haine implacable contre le duc de Bourgogne, il prêta l'oreille aux propositions secrètes que lui fit adresser Jean sans Peur, et, sans s'inquiéter de la colère des d'Orléans et de leurs amis, il conclut une paix honteuse qui n'enlevait au duc aucune de ses possessions et ne lui imposait aucune démarche humiliante, comme expiation de l'assassinat de la rue Barbette. Les plénipotentiaires du duc Jean remirent alors les clefs d'Arras aux officiers du roi et du duc de Guyenne, et la paix fut publiée, avec ordre aux deux partis de quitter les bandes blanches et les croix de Saint-André, insignes de haine et de discorde (4 sept. 1414).

2e *traité.* Ce fut peut-être le plus important, à cause des grands résultats qu'il produisit. Pour venger la mort de son père (V. JEAN SANS PEUR), Philippe le Bon, duc de Bourgogne, s'était jeté dans les bras des Anglais, et cette alliance fatale avait mis la France à deux doigts de sa perte. Néanmoins, le cœur du duc était toujours resté français, et la sympathie qui le ramenait insensiblement, et presque à son insu, à la protection des droits de sa famille et de la patrie, jointe au sentiment de répulsion que commençait à lui inspirer la morgue hautaine des Anglais, acheva de frayer les voies à un raccommodement durable et sincère. Les instances du pape et du concile de Bâle dissipèrent en lui tout reste d'irrésolution, et une conférence préliminaire s'ouvrit à Nevers en janvier 1435, entre les ducs de Bourgogne et de Bourbon, le connétable et le chancelier de France. Là, il fut arrêté que de nouvelles conférences seraient ouvertes à Arras le 1er juillet pour traiter de la paix générale avec les Anglais, et l'on fixa les bases sur lesquelles cette paix devrait être conclue. Toute la chrétienté s'émut à la nouvelle du grand événement qui allait changer les destinées de la France, et envoya ses représentants à Arras. Le cardinal de Chypre, ambassadeur du concile, le cardinal de Sainte-Croix, de l'ordre des chartreux et légat du pape, les envoyés de l'empereur, des rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, de Portugal, de Sicile, de Pologne, de Danemark, de l'Université et de la ville de Paris, et d'autres encore, arrivèrent successivement pour prendre part au grand acte de réconciliation qui se préparait. L'ambassade d'Angleterre parut à son tour, ayant à sa tête l'archevêque d'York et le comte de Suffolk, accompagnés, comme par bravade, de Pierre Cauchon, l'infâme meurtrier de Jeanne Darc. Enfin, on vit le duc Philippe entrer à son tour dans Arras avec une escorte d'une magnificence inouïe; l'ambassade française se présenta la dernière. Dans cette brillante réunion, c'était elle qui avait l'autorité morale, et l'accueil qu'elle reçut froissa singulièrement l'orgueil des envoyés de Henri VI. Le 3 août, le congrès fut inauguré dans l'église de Saint-Waast par un sermon sur la paix, que prêcha l'évêque d'Auxerre, aumônier du duc de Bourgogne. Il avait été décidé qu'on réglerait d'abord le différend qui divisait le roi de France et Henri d'Angleterre; mais les médiateurs ne tardèrent pas à se convaincre du peu de chances favorables qu'offrait la solution de cette première difficulté : ni les Anglais ni les Français ne voulaient sérieusement la paix générale; les premiers, espérant conserver ce qui était encore en leur pouvoir et recouvrer ce qu'ils avaient perdu; les seconds, entrevoyant déjà la délivrance complète du territoire. Les ambassadeurs français offrirent à Henri VI, à titre de fief, le duché d'Aquitaine, les diocèses de Bayeux, Avranches et Evreux, puis la Normandie, moyennant sa renonciation au titre de roi de France, et la mise en liberté du duc Charles d'Orléans. Ils ne craignaient rien tant que de voir accepter ces offres, qu'ils mettaient en avant dans le seul but de prouver au duc Philippe leur désir sincère de la paix. Elles furent rejetées : l'orgueil l'emporta, chez les Anglais, sur l'intérêt et sur la raison, et ils quittèrent Arras le 6 septembre sans avoir rien conclu. Ce départ dégageait le duc de Bourgogne de toutes ses promesses à l'égard de ses anciens alliés; il déclara alors qu'il était prêt à se réconcilier avec le roi Charles, d'après les bases arrêtées à Nevers. Le roi devait faire dire à Philippe le Bon que la mort du feu duc Jean avait été iniquement et mauvaisement *perpétrée;* de plus, il abandonnait, pour être punis en leurs corps et leurs biens, les auteurs et fauteurs du meurtre, qui seraient désignés à sa justice par le duc de Bourgogne. Celui-ci exigeait la cession à perpétuité, pour lui et ses héritiers, des villes et châtellenies de Bar-sur-Seine, de Péronne, Roye et Montdidier; plus la cession, avec faculté de rachat au prix de 400,000 écus d'or, de toutes les autres villes et terres de la Somme. Moyennant ces articles, et quelques autres d'une importance secondaire, Philippe consentait à mettre le passé en oubli, et s'engageait à ne jamais traiter avec les Anglais sans le consentement du roi, avec lequel il contractait contre eux une alliance défensive. Une messe solennelle, célébrée dans l'église de Saint-Waast, consacra ce grand événement.

De telles conditions étaient dures, presque humiliantes, il faut bien le reconnaître. Cependant les ambassadeurs français n'hésitèrent point à y donner leur assentiment. C'est que ce traité inaugurait une ère nouvelle pour la France; c'est qu'il déchirait l'infâme traité de Troyes, et qu'il rendait à elle-même la patrie de Duguesclin, de Dunois et de Jeanne Darc. Les Anglais ne se trompèrent point sur sa portée; aussi, lorsque Toison-d'Or, au nom du duc de Bourgogne, se présenta au jeune roi d'Angleterre et à son conseil pour leur signifier le traité d'Arras, il reçut l'accueil le plus discourtois, et il fut renvoyé sans lettres de congé ni réponse officielle.

3e *traité.* Après la mort de Marguerite de Bourgogne (1482), les Etats des Pays-Bas s'emparèrent de ses deux petits enfants, Philippe et Marguerite, imposèrent un conseil de régence et de tutelle au duc Maximilien, et ouvrirent enfin directement des négociations avec Louis XI, qui n'avait cessé d'entretenir parmi eux de secrètes et actives intelligences. Maximilien, sans argent et presque sans troupes, dépourvu, en outre, de l'habileté et de l'expérience nécessaires pour lutter contre l'homme qui semble avoir personnifié le génie de la politique, ne pouvait opposer qu'une résistance inutile à la force des circonstances, que dirigeait, pour ainsi dire, ce rival redoutable. D'ailleurs, ses enfants étaient entre les mains des Gantois, et c'est avec ceux-ci que Louis XI négocia le mariage du dauphin avec la fille de Marguerite et de Maximilien. Ce dernier se vit contraint par les trois Etats de Flandre, de Brabant et des autres provinces qui composaient l'héritage de ses enfants, à donner pleins pouvoirs à quarante-huit députés par eux désignés, qui se rendirent à Arras pour s'entendre avec les ambassadeurs du roi. Le traité fut signé le 23 décembre 1482. Il portait que le mariage du dauphin et de Marguerite d'Autriche serait célébré aussitôt qu'elle aurait atteint l'âge nubile (elle n'avait pas trois ans). Elle apportait en dot à son futur époux les comtés d'Artois, de Bourgogne, de Mâcon et d'Auxerre, et les seigneuries de Salins, Bar-sur-Seine et Noyers, lesquels feraient retour au duc Philippe, frère de Marguerite, ou à ses hoirs, faute d'héritiers mâles ou femelles issus de ce mariage. Dès que le traité, qui renfermait de plus quelques clauses secondaires, eut été ratifié par Louis XI, la jeune princesse fut remise par les Flamands aux mains du seigneur et de la dame de Beaujeu, puis amenée en France pour y être élevée jusqu'à l'époque de son union avec le dauphin. Ainsi, Louis XI atteignait le but de ses immenses intrigues, et anéantissait d'un trait de plume la maison de Bourgogne, rivale de la maison royale. Les héritiers du dernier des « grands ducs d'Occident » avaient confirmé eux-mêmes par la foi des traités la validité des conquêtes du vainqueur; mais ce dernier ne jouit pas longtemps de son triomphe : il mourut l'année suivante, comme si la mort, pour le frapper, n'avait attendu que le couronnement de l'œuvre qu'il avait poursuivie, depuis son avénement au trône, avec une si infatigable persévérance.

ARRAS (SIÉGES D'). Arras soutint plusieurs siéges remarquables, dont nous allons parler. Charles VI l'enleva au duc de Bourgogne en 1414, malgré une opiniâtre défense. Cette ville étant tombée au pouvoir des Espagnols, Richelieu envoya trois maréchaux pour l'assiéger (1640); Arras ouvrit ses portes après neuf jours de tranchée ouverte. C'est en 1654 que s'accomplirent sous ses murs les événements les plus dignes de figurer dans l'histoire, les plus capables d'éveiller la curiosité, l'intérêt qui s'attache aux actions des grands hommes : Turenne et Condé, le génie de la guerre sous une double face, allaient se trouver en présence et illustrer encore, l'un par sa victoire, l'autre dans sa défaite même, une vie déjà si pleine de glorieux souvenirs. Tandis que la cour faisait assiéger Stenay, ville appartenant au prince de Condé, qui s'était jeté dans les bras des Espagnols, ceux-ci prirent une résolution hardie et attaquèrent Arras, qui comptait à peine une garnison de 2,000 hommes. Le 3 juillet (1654), la ville fut investie par 30,000 Italiens, Lorrains, Flamands, Espagnols et Français mécontents, que commandaient l'archiduc Léopold, Fernand de Salis, le comte de Fuensaldagne, le prince de Condé et le duc François de Lorraine. A cette nouvelle, Turenne et La Ferté accoururent à la tête d'une armée de 14,000 à 15,000 hommes, et s'établirent à Péronne. Trop faible pour affronter, dans un pays découvert, une armée si supérieure en nombre, Turenne essaya de l'affamer en coupant toutes ses communications; mais il ne put réussir à fermer la route de Saint-Pol. Cependant il parvint à faire entrer un renfort assez considérable dans Arras, ce qui porta à 5,000 le nombre des soldats que le gouverneur, Mondejeu, put opposer aux efforts des ennemis. Les Espagnols déployèrent dans l'attaque une ardeur infatigable, Arras devant retourner au roi Catholique si on parvenait à s'en emparer. Des milliers de paysans furent réunis pour creuser les vastes lignes d'investissement qui enfermèrent Arras; la contrevallation fut formée d'un boulevard et de deux fossés, dans l'intervalle desquels on creusa des milliers de petits puits en échiquier, et l'on planta des palissades sans nombre. Turenne et La Ferté, ayant appris que la tranchée avait été ouverte du 12 au 15 juillet, s'avancèrent jusqu'à une lieue et demie de la ville, et s'établirent sur la colline de Mouchi-le-Preux, entre les deux rivières de la Scarpe et du Cogeul. Dans cette forte position, ils pouvaient inquiéter l'armée assiégeante sans avoir rien à craindre d'elle. Toutefois, on resta ainsi plusieurs semaines en présence sans qu'il se fît rien de considérable. Les assiégés se défendaient si vaillamment, qu'après un mois de tranchée ouverte les Espagnols n'avaient encore emporté qu'un ouvrage extérieur, tandis qu'ils perdaient un grand nombre de combattants par le feu de la ville ou par la désertion. Sur ces entrefaites, le maréchal d'Hocquincourt, qui avait fait capituler Stenay, vint renforcer Turenne. Le 20 août, celui-ci fit, autour du camp et sous le feu des ennemis, une longue reconnaissance qui faillit dix fois lui coûter la vie. C'est là que ce grand homme donna, d'une manière excessivement piquante, une idée de la connaissance profonde qu'il avait du caractère de chacun des généraux ennemis. Comme ses lieutenants s'étonnaient qu'un si sage capitaine s'exposât à un tel danger : « Soyez tranquilles, répondit-il; le commandant de ce quartier, Fernand de Salis, n'entreprendra rien de son chef. Il enverra demander permission au général Fuensaldagne, lequel ne fera rien sans en avertir l'archiduc. Mais l'archiduc a tant d'égards pour le prince de Condé, qu'il le fera prier de décider avec lui en conseil de guerre sur ce qu'on pourrait faire. Donc, nous avons le temps d'observer; nous ne risquons rien, sauf peut-être un coup de canon. » Les Espagnols, en effet, ne commencèrent leur mouvement que lorsque Turenne était déjà hors de leur atteinte. Effrayés à l'aspect de ces lignes formidables, peut-être aussi par esprit de contradiction et de jalousie, les deux autres maréchaux, soutenus par presque tous les officiers généraux, ne voulaient plus attaquer. Mais Turenne, qui, plus qu'aucun général, savait montrer de l'audace dans les grandes occasions, décida qu'on forcerait ces lignes redoutables, et obtint un ordre exprès de la cour. L'attaque fut résolue pour la nuit du 24 au 25 août. Vers deux heures du matin, plusieurs fausses attaques divisèrent l'attention de l'ennemi, qui avait à garder au moins cinq lieues de retranchements, tandis que le gros de l'armée, formée en trois colonnes, sous les trois maréchaux, s'avançait contre le quartier de Fernand de Salis et contre la partie la plus voisine de Fuensaldagne, qui était en même temps le côté le plus éloigné du prince de Condé; on avait évité d'assaillir le lion dans son antre. Le maréchal d'Hocquincourt n'était point encore arrivé; mais Turenne et La Ferté n'en continuèrent pas moins leur mouvement avec une rapidité irrésistible. Les Italiens se préparaient seulement à combattre, que déjà les soldats de Turenne, formant la colonne du centre, avaient franchi le premier fossé, comblaient les puits et arrachaient les palissades. La présence de leur illustre général les animant d'une impétueuse ardeur, ils franchirent le second fossé avant même qu'il fût comblé; cinq bataillons percèrent à la fois en plusieurs endroits et frayèrent la route à la cavalerie. A la droite de Turenne, La Ferté fut d'abord repoussé par les Espagnols de Fuensaldagne; mais il vint à son tour pénétrer dans les lignes par la trouée qu'avait faite Turenne, et jeta le désordre parmi les Espagnols; enfin, le maréchal d'Hocquincourt, arrivant au milieu de la consternation de l'ennemi, se fraya facilement un passage vers la gauche, dans le quartier des Lorrains, et y sema à son tour l'épouvante et la confusion. Le jour était arrivé, la victoire semblait complète, et les soldats commencèrent à se débander pour courir au pillage. Ce désordre faillit avoir des suites fatales. Condé, avec ses émigrés français et tout ce qu'il avait pu rallier dans le quartier allemand et le quartier espagnol, accourait pour protéger la retraite. Il rencontra La Ferté, le chargea impétueusement et le culbuta. Ayant ainsi commencé à jeter la confusion parmi les Français, il marcha à l'attaque d'un corps de troupes qui venait de se former sur une hauteur. Accueilli par une canonnade meurtrière, il devina la présence de Turenne et s'arrêta. Menacé alors d'être pris en queue par la garnison d'Arras, et voyant que l'infanterie espagnole se refusait à rentrer en ligne, il commença son mouvement rétrograde. Toujours redouté, même au sein des revers, il sortit de ses retranchements comme on lève un camp que l'on est las d'occuper, rallia ses troupes dispersées et se retira vers Cambrai, ne cessant de présenter un front terrible à ses ennemis. Le sage Turenne ne poursuivit point Condé; mais le marquis de Bellefond, moins prudent, ayant attaqué son arrière-garde au passage de la Scarpe, se vit repoussé de manière à ne plus être tenté d'inquiéter la fière retraite du prince. Turenne perdit peu de combattants; mais il fut blessé. Trois mille prisonniers restèrent au pouvoir des Français, avec soixante-trois canons, un bagage immense et neuf mille chevaux. La levée du siége d'Arras eut en Europe un prodigieux retentissement.

Contraste curieux! tandis que le roi d'Espagne écrivait au prince de Condé une lettre flatteuse pour le féliciter sur sa vaillante défense et le remercier d'avoir sauvé l'armée espagnole, Mazarin, en France, essayait de s'attribuer toute la gloire de ce brillant fait d'armes, aux dépens de l'illustre capitaine qui l'avait accompli; mais la postérité a dignement vengé le sauveur d'Arras.

ARRAS (COLLÉGE D'), fondé à Paris en 1327 par Nicolas le Candrelier, abbé de Saint-Waast d'Arras, en faveur de pauvres écoliers de ce diocèse. En 1763, il a été réuni au collége Louis-le-Grand.

ARRASEMENT, ARRASER, ARRASES. V. ARASEMENT, ARASER, ARASES.

AR-RASHID, sultan almohade d'Afrique, de 1232 à 1242. Il combattit et chassa du Maroc son compétiteur Yahia, mais perdit quelques-unes de ses cités espagnoles. Il mourut noyé dans un marais, où son cheval l'avait précipité.

ARRASI, médecin arabe. V. RHAZÈS.

ARRASTRE s. m. (a-ra-stre). Machine dans laquelle on met le minerai argentifère, pour le réduire en poudre et le tamiser : *L'*ARRASTRE *consiste en un massif cylindrique, d'un pied à dix-huit pouces de hauteur, sur douze pieds de diamètre.* (Dumas.)

ARRATEL s. m. (a-ra-tèl). Nom de la livre, en Portugal et au Brésil.

ARRAULT (Charles), jurisconsulte, né au Bois-Commun (Gâtinais), en 1643, mort en 1718. Avocat au Parlement de Paris, il plaida avec éclat dans diverses causes célèbres, et devint bâtonnier de son ordre et l'un des conseils du duc d'Orléans. Outre ses mémoires judiciaires, il a laissé les matériaux d'un *Abrégé historique de l'établissement de l'hôpital des Enfants trouvés*, publié par son fils, 1746.

ARRAYAN s. m. (a-rè-ian). Bot. Myrte du Pérou, à fleurs purpurines.

ARRAYAS, ville du Brésil, prov. de Goyaz, district de Parannan; ses environs nourrissent beaucoup de bétail.

ARRAYOUR s. m. (a-rè-iour). Nom donné anciennement aux maréchaux de camp ou sergents de bataille, chargés de *l'arroy* ou arrangement des troupes.

ARRÉ (PIC D'), nom d'une montagne dans les Hautes-Pyrénées; altitude, 2,939 m.

ARREAU, ch.-lieu de canton (Hautes-Pyrénées), dans une belle vallée, au confluent de la Neste et du gave de Louron; arr. de Bagnères-de-Bigorre; pop. aggl. 1,182 hab. — pop. tot. 1,330 hab. Jolie basilique dédiée à Saint-Exupère, de construction fort ancienne. Le val d'Arreau est un des plus beaux des Pyrénées.

ARREBOE (Anders), poëte danois, né en Islande en 1587, mort en 1637, embrassa les ordres après avoir étudié à l'université de Copenhague, devint prédicateur du roi et évêque de Drontheim, en 1618. Accusé d'une conduite peu épiscopale, il fut déposé et vécut depuis dans la retraite, où il traduisit les psaumes de David, et composa son *Hexaméron* ou *les six jours de la création*, imité de la *Semaine*, de Dubartas. Ce poëme, malgré la rudesse de la forme et l'absence de goût et d'invention qu'on y remarque, a fait mettre Arreboe au rang des poëtes distingués de son pays.

ARREDONDO (Isidore), peintre espagnol, né à Colmenar de Creja en 1653, mort à Madrid en 1702. Il eut d'abord pour maître José Garcia, et prit ensuite des leçons de l'Italien Ricci, dont il adopta la manière et dont il épousa la fille. Il fut nommé, en 1685, peintre du roi et jouit d'une grande faveur auprès de Charles II, qui lui commanda plusieurs peintures pour la résidence du *Buen Retiro.* L'une de ses œuvres les plus remarquables a pour sujet *Psyché et l'Amour*

ARRÉE (MONTS), petite chaîne de montagnes de France, de constitution granitique, borne au N. le bassin de l'Aulne, et va, de l'E. à l'O., se terminer près de la rade de Brest, à la pointe Saint-Mathieu, dans le Finistère. Points culminants, 400 m.

ARRÉMON ou **ARRHÉMON** (a-ré-mon — du gr. *arrêmôn*, silencieux). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux dentirostres, voisin des moineaux ordinaires, et très-commun dans l'Amérique méridionale : *Le genre* ARRÉMON *ne renferme qu'une espèce, nommée par Buffon l'oiseau silencieux. Les* ARRÉMONS *se tiennent à terre dans les lieux couverts; ils sont d'une nature tranquille, solitaires et presque stupides, se laissent facilement approcher, et ne font entendre aucun cri ni aucun chant, d'où leur nom.* (Bouill.)

ARRÉMONINÉES ou **ARRHÉMONINÉES** s. f. pl. (a-ré-mo-ni-né). Ornith. Famille d'oiseaux ayant pour type le genre arrémon.

ARRENG s. m. (nom javanais). Ornith. Oiseau de l'île de Java, appelé aussi merle bleu, et rapporté aujourd'hui au genre myiophone.

ARRÉNOTOKIE s. f. (a-ré-no-to-kî — du gr. *arrên*, mâle; *tokos*, enfantement). Physiol. Faculté qu'ont certains animaux (les abeilles) de pondre, dans certaines circonstances, des œufs qui n'ont pas été fécondés, qui n'ont pas reçu l'action des spermatozoïdes, et d'où ne sortent que des mâles.

— **Encycl.** *L'arrénotokie* est un cas particulier de la *parthénogenèse*, ou production d'êtres vivants par des femelles vierges, en l'absence de toute fécondation. Cette condition exceptionnelle de la génération existe chez les abeilles, où elle a été observée pour la première fois, il y a près de vingt ans, par un apiculteur nommé Dzierzon, curé à Carlsmark, en Silésie. M. Dzierzon a constaté que les abeilles possèdent deux modes de reproduction : une génération normale, qui exige le concours des deux sexes et nécessite une fécondation préalable; une génération anormale, qui se fait sans le concours des sexes et sans fécondation. Le premier mode de génération donne naissance aux abeilles femelles et aux ouvrières, tandis que les mâles, les *faux bourdons*, comme on les appelle, proviennent du second mode de génération. Cette curieuse découverte, après avoir, pendant plusieurs années, rencontré de nombreuses contradictions et excité une vive polémique, a été confirmée par les expériences de deux célèbres naturalistes, MM. Leuckart et de Siebold. Il est maintenant acquis que l'accouplement des abeilles a lieu pendant le vol, le gonflement du système respiratoire que produit le vol étant nécessaire pour faire sortir du corps du mâle les organes générateurs et les rendre aptes à l'accomplissement de leur fonction; que, par conséquent, une abeille privée d'ailes ne peut être fécondée; qu'elle possède néanmoins la faculté de pondre des œufs; que les œufs sont toujours des œufs de mâles; qu'elle pond indifféremment ces œufs de mâles dans les cellules d'ouvrières ou dans les cellules de mâles; qu'il arrive un moment, pendant le développement de la larve, où la taille de cette larve, qui doit devenir un bourdon, n'est plus en rapport avec la cellule d'ouvrière qui lui a été assignée pour demeure, ce qui nécessite l'agrandissement de cette cellule; qu'il en résulte une déformation très-singulière des gâteaux, lesquels sont désignés par les apiculteurs allemands sous le nom de *gâteaux bossus*, que les abeilles femelles possèdent à côté de l'ovaire une poche destinée à recevoir le liquide fécondant et à le conserver de telle sorte qu'il ne soit mis en contact avec les œufs qu'au moment de la ponte; que, dans les femelles fécondées, cette vésicule a pris un développement considérable et une teinte d'un blanc de lait, qu'elle doit à l'accumulation de la liqueur séminale, tandis que, chez les femelles vierges, cette poche est très-petite et presque transparente; qu'ainsi rien n'est plus facile que de distinguer les femelles vierges des femelles fécondées; que les abeilles ouvrières ne diffèrent des abeilles femelles que par le développement imparfait de leurs organes reproducteurs; que la vésicule destinée à recevoir la liqueur séminale n'existe chez les abeilles ouvrières qu'à l'état rudimentaire, et qu'elle ne pourrait en aucune façon remplir les fonctions qui lui sont dévolues chez les femelles complètes; que ces abeilles prétendues *neutres* ne sont autre chose que des femelles condamnées à la virginité, non plus par une cause accidentelle, mais par la nature; que toutes les abeilles restées vierges par une cause quelconque, les reines trop âgées, et celles qui, après avoir été fécondées, ont éprouvé des accidents qui ont fait périr les spermatozoïdes contenus dans le réservoir de la semence ne peuvent produire que des œufs de mâles; qu'il en est de même des abeilles ouvrières dans les cas exceptionnels où elles sont fécondes; que la fécondation ou la non-fécondation des œufs est pour la reine un acte volontaire; qu'elle peut à volonté empêcher que la liqueur séminale ne vienne en contact des œufs, et donne ainsi naissance à des mâles.

ARRENTANT (a-ran-tan) part. prés. du v. Arrenter.

ARRENTÉ, ÉE (a-ran-té) part. pass. du v. Arrenter : *Domaines* ARRENTÉS.

ARRENTEMENT s. m. (a-ran-te-man — rad. *rente*). Action d'arrenter, de donner ou de prendre à rente : *Donner, faire un* ARRENTEMENT. *Tenir une terre par* ARRENTEMENT. *Le vassal peut démembrer, bailler à cens ou* ARRENTEMENT *son fief, sans l'assens de son seigneur.* (Loysel.) ‖ Chose qu'on a prise à rente : *Leurs voisins riches trouvèrent moyen de transférer en eux les* ARRENTEMENTS. (Amyot.)

ARRENTER v. a. ou tr. (a-ran-té — rad. *rente*). Donner à rente un domaine, un champ, un pré : *Les ecclésiastiques* ARRENTENT *leurs domaines.* (Trév.) *Il lui* A ARRENTÉ *tant d'arpents de terre, moyennant telle redevance.* (Acad.)

ARRENTI (MONTS), ramifications des Apennins qui s'étendent dans la préfecture de Sienne (ancien duché de Toscane), et d'où l'on tire les célèbres marbres jaunes et brocatelles dits : de *Sienne.*

ARRÉNURE ou **ARRHÉNURE** s. f. (a-ré-nu-re — du gr. *arrên*, mâle; *oura*, queue). Zool. Genre d'arachnides, dont le corps est cuirassé et pourvu, chez le mâle, d'un appendice caudiforme.

ARRÉRAGÉ (a-ré-ra-gé) part. pass. du v. Arrérager.

ARRÉRAGER v. n. ou intr. (a-ré-ra-jé — rad. *arrérages;* prend un *e* muet toutes les fois que le *g* du radical se trouve suivi d'un *a* ou d'un *o : nous arrérageons, il arréragea*). Se dit des rentes en redevance annuelle qui ne sont pas payées et qui s'accumulent : *Il ne faut pas laisser* ARRÉRAGER *ses rentes.* (Acad.)

ARRÉRAGES s. m. pl. (a-ré-ra-je — du lat. *ad retro*, en arrière, corruption de *arrièrages*). Ce qui est dû, ce qui est échu d'un revenu, d'une rente, d'un loyer : *Recevoir, toucher des* ARRÉRAGES. *Les pensionnaires de l'Etat touchent leurs* ARRÉRAGES *tous les trois mois. Cela fait mille écus, tant en principal qu'en* ARRÉRAGES. (Acad.) *Sa grande application à entrer dans le produit effectif des revenus du roi le mit en état de faire payer, dès la première année qu'il fut à la tête des finances, seize millions d'*ARRÉRAGES *des rentes de la ville.* (Fonten.) *Les demandes en payement d'*ARRÉRAGES *sont réputées matières sommaires.* (Caumont.)

> Elle est d'accord de tout, du temps, des *arrérages;*
> Il ne faut maintenant que lui donner des gages.
> REGNARD.

— Par anal. : *Vous me deviez déjà une lettre de bon compte; dépêchez-vous de payer, ou je ferai monter bien haut les* ARRÉRAGES. (Duchesse du Maine.) *Ce fut l'objet d'une querelle, où l'hypocondrie du comte, apaisée depuis quelques jours, demanda ses* ARRÉRAGES *à la pauvre femme.* (Balz.)

— **Encycl.** Droit. Les *arrérages* sont des fruits civils qui s'acquièrent jour par jour : ils se prescrivent par cinq ans (art. 2277, C. Nap.) et sont conservés par l'inscription qui garantit la dette principale, mais seulement pour deux années et l'année courante. Les *arrérages* échus et à échoir sont saisis-arrêtés par l'exploit de saisie de la rente constituée sur particuliers.

ARRESTANCE s. f. (a-rè-stan-ce). Anc. jurispr. Demeure fixe, résidence, domicile.

ARRESTATION s. f. (a-rè-sta-si-on — rad. *arrêter*). Action d'arrêter, et, particul., de se saisir d'une personne, par mesure de police, ou en vertu d'un ordre supérieur, d'un jugement : *Faire opérer une* ARRESTATION, *de nombreuses* ARRESTATIONS. *Dresser le procès-verbal d'une* ARRESTATION. *L'*ARRESTATION *de cet accusé s'est faite sans éclat.* (Acad.) *Dans tous les temps, il n'est que trop vrai que la raison d'Etat, le droit de l'Eglise, ont été le prétexte d'une foule d'*ARRESTATIONS *iniques, dont la vengeance était le motif caché.* (Caumont.) *Le comité de sûreté générale ordonna l'*ARRESTATION *de ses principaux adeptes.* (Lamart.) *Veuillez vous rendre vous-même à la prison, si vous voulez éviter le désagrément et le scandale d'une* ARRESTATION *publique.* (Fr. Soulié.) *On avait de fortes raisons de croire le parti révolutionnaire étranger au crime de la rue Saint-Nicaise, mais on ne put en avoir la certitude que le jour de l'*ARRESTATION *de Carbon.* (Thiers.) ‖ Situation de la personne arrêtée : *Etre en état d'*ARRESTATION. *Il a été trois mois en* ARRESTATION. (Acad.)

— Anc. prat. Saisie d'objets ou de deniers appartenant à un débiteur.

— **Gramm.** « Linguet, qui proscrivait ce mot, voulait qu'on se servît de celui d'*arrêtement.* Linguet avait tort. Il ne faut employer ce dernier mot qu'en parlant des choses. On doit dire, par exemple, l'*arrêtement* du cours d'un ruisseau; l'*arrêtement* d'une voiture à la porte d'un bâtiment. Le mot *arrestation* ne convient qu'aux personnes arrêtées par ordre d'une autorité constituée. » (Mercier, *Nouveau Paris.*)

— **Antonymes.** Elargissement, libération, mise en liberté, relaxation.

— **Encycl.** Droit. Nul ne peut être arrêté qu'en vertu d'un ordre de justice, d'un mandat ou d'un jugement régulier. Toute *arrestation* arbitraire est punie des travaux forcés à temps ou à perpétuité, selon que la détention a duré moins ou plus d'un mois; la peine descend cependant à l'emprisonnement, si la personne arrêtée est mise en liberté dans les dix jours qui ont suivi l'*arrestation* (art. 341, C. pénal); les fonctionnaires coupables d'attentats contre la liberté individuelle sont punis de la dégradation civique (art. 114, C. pénal). V. DÉTENTION, SÉQUESTRATION, LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

Arrestation des princes (L'), tableau d'H. Vernet, collection de la famille d'Orléans. Le sujet de cette composition est tiré de l'histoire de la régence d'Anne d'Autriche. Nous empruntons à M. Ch. Lenormant la description qu'il a donnée de ce tableau dans son livre les *Artistes contemporains :* « C'est d'abord, dit le critique, un parti pris plein de hardiesse que d'avoir développé sa composition sur les zigzags d'un escalier; c'est aussi, comme sentiment d'observation, une donnée heureuse, que le choix du moment où la première réflexion succède à une fâcheuse surprise, et retrace à l'âme son désappointement et son dépit sous les plus vives couleurs. L'expression des physionomies est spirituellement graduée entre les trois princes : le geste de Condé dit bien cette crispation d'une âme forte à l'aspect du ridicule; c'est un lion pris au trébuchet; Conti, plus charmant cent fois que ne nous le fait l'histoire, voudrait, au prix de sa vie, n'avoir pas trempé dans cette méchante affaire; quant au duc de Longueville, plus occupé de la goutte qui le travaille que de la prison qui l'attend, il regarde ses compagnons d'infortune pour connaître l'opinion et la contenance qu'il doit avoir : vrai *patito* de conspiration, traîné par je ne sais quel malin génie à la remorque de deux jeunes gens impétueux, pécheur converti d'avance, et qui ne recommencera plus s'il met le pied hors de ce mauvais pas. Un vieil officier tient les trois épées et sert de guide aux princes; c'est un homme aussi poli dans ses formes que fidèle à sa consigne, type du gendarme moulé sur le patron des cours; puis, au fond, de la curiosité, des chuchotements, du silence, de l'émotion, tout l'effet d'un événement étrange à une époque romanesque. L'exécution de cette œuvre est pleine de franchise et de facilité sans abus : toutes les figures se détachent en sombre sur le fond blanc de l'escalier. Le suisse, qui sert de repoussoir à tout le tableau, mérite d'être comparé aux plus belles figures du François Ier de Gros; c'est, en somme, une excellente peinture, peut-être le chef-d'œuvre de M. Horace Vernet. » (1833.) Il est regrettable que cette toile, remarquable à tant de titres, ait été détruite, en 1848, dans la galerie du Palais-Royal, où elle figurait.

ARRESTERON s. m. (ar-rè-ste-ron — mot qui dans le patois gascon signif. *petit radeau*). Bot. Nom donné, dans le midi de la France, à l'hydne sinué.

ARRESTOGRAPHE s. m. (a-rè-sto-gra-fe — de *arrêt*, et du gr. *graphô*, j'écris). Anc. jurispr. Auteur qui a fait un recueil de plusieurs arrêts pour servir de lois, règlements, ou pour faire autorité. (Vieux.) ‖ On dit aujourd'hui ARRÊTISTE.

ARRÊT s. m. (a-rè — même étym. que *arrêter*). Action d'arrêter, de s'arrêter; effet de cette action : *L'*ARRÊT *des affaires commerciales. Il y a un* ARRÊT *dans la marche de la maladie. Après quelques minutes d'*ARRÊT, *pour faire boire nos chevaux, nous nous remîmes en route.* (Alex. Dum.) *Le gouvernement représentatif est le point d'*ARRÊT *entre la monarchie et la république.* (Chateaub.) *Le moment d'*ARRÊT *pour la littérature française commence à Rousseau.* (Proudh.)

— *Temps d'arrêt*, Court intervalle, ou repos, entre certains mouvements qui doivent s'exécuter avec régularité et précision. ‖ Par ext., Cessation, suspension : *Il y eut un* TEMPS D'ARRÊT *dans les poursuites, dans les persécutions.*

— *Etre sans arrêt, n'avoir aucun arrêt*, Etre léger, inconsidéré, sans consistance :

> *Vous êtes sans arrêt*, faible, vaine, légère,
> Inconstante, bizarre, ingrate et mensongère.
> VOITURE.

> Ils *n'ont aucun arrêt*, ce sont esprits volages
> Qui souvent sont tout gris, avant que d'être sages.
> RACAN.

> Mais l'*homme sans arrêt*, dans sa course insensée,
> Voltige incessamment de pensée en pensée.
> BOILEAU.

‖ Ce sens a vieilli.

— Anciennem., *Arrêt de lance*, Courroie ou partie de l'armure sur laquelle le chevalier appuyait la lance, quand il se précipitait sur l'ennemi, contre son adversaire : *Mettre la lance en* ARRÊT. *Etre la lance en* ARRÊT. ‖ Fig. *Etre la lance en arrêt*, Etre sur ses gardes : *Je crains qu'il ne soit obligé d'*ÊTRE LA LANCE EN ARRÊT *sur les côtes de Provence.* (Mme de Sév.)

— Droit. Décision d'une cour de justice souveraine : *Rendre un* ARRÊT. *Prononcer un* ARRÊT. *Solliciter un* ARRÊT. *Les* ARRÊTS *ne sont bons que pour ceux qui les obtiennent. La cour rend des* ARRÊTS *et non pas des services.* (Séguier.) *A Rome, les* ARRÊTS *du sénat avaient force de loi pendant un an.* (Montesq.) *Celui qui est condamné est toujours mécontent de l'*ARRÊT. (J. de Maistre.) *La jurisprudence des* ARRÊTS *est le vrai supplément de la législation.* (Caumont.) *On donna aux décisions des cours le nom d'*ARRÊTS *parce qu'ils mettent fin aux procès et* arrêtent *toutes les contestations ultérieures.* (Dupin.)

> Obtenez un *arrêt* comme il faut que je dorme.
> RACINE.

> L'*arrêt* le moins sévère est toujours le plus juste.
> ARNAULT.

> Il bravera l'*arrêt* suspendu sur sa tête.
> V. HUGO.

> Quelque sensible tort qu'un tel *arrêt* me fasse,
> Je me garderai bien de vouloir qu'on le casse.
> MOLIÈRE.

‖ Se dit aussi, par anal., en parlant des décrets de Dieu, de la Providence, du destin : *Les* ARRÊTS *de Dieu. Les* ARRÊTS *de la Providence, du destin. Nous devons adorer Dieu dans l'*ARRÊT *qu'il a porté de notre vie et de notre mort.* (Nicole.) *Dès que les yeux de l'homme s'ouvrent à la lumière, son* ARRÊT *de mort est prononcé.* (Mass.)

> Par un *arrêt* des dieux sa tête est condamnée.
> CRÉBILLON.

‖ Par ext. Décision, jugement quelconque : *Il faut se défier des* ARRÊTS *de ce critique.* (Acad.) *Evitez ces esprits décisifs qui veulent prononcer des* ARRÊTS *définitifs sur toutes choses.* (St-Evrem.) *La postérité n'est pas aussi équitable dans ses* ARRÊTS *qu'on le dit.* (Chateaub.) *Elle était attaquée de la poitrine, et sa sœur voulait du moins, si elle ne pouvait la sauver, lui cacher jusqu'au dernier moment l'*ARRÊT *fatal dont elle était menacée.* (Scribe.) *Malgré l'*ARRÊT *de Louis XIV, la conscience des juges sauva la tête de Fouquet.* (Lamart.)

> J'attends donc mon *arrêt* sans qu'on me le prononce
> CORNEILLE.